

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<p>Séance du 16 décembre 2024</p> <p>Date de convocation 03 décembre 2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <p>En exercice..... 27</p> <p>Présents 19</p> <p>Pouvoirs 05</p> <p>Votants 24</p>	<p>Le seize décembre deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE Coentin LECOMTE, Maryvonne DAVOT, Monique INFRAY, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR, Chantal INFRAY, William BERTRAND</p> <p><u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Albert NANIYOULA à Marie-Claude LAURET, Carole HERVAGULT à Ludovic GUIOT, Daniel BREINER à Pascal MARIE, Nadine DESCHAMPS à Cédric VIGUERARD, Arnaud DAMIEN à Philippe MAUGER</p> <p><u>Étaient absents</u> : Anthony LE PENNEC, Manuella FERREIRA, Olivier MOHLO</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Maryvonne DAVOT</p>
--	---

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.73 - DECISIONS BUDGETAIRES - Tarifs du camping

Rapporteur : Karine BOTTE

Comme chaque année le Conseil Municipal doit se prononcer sur la revalorisation des tarifs du camping.

Le bilan de la saison 2024 a fait remonter que le tarif des cyclo-lodges paraissait élevé. Aussi, il est proposé une diminution de ce dernier afin de le rendre plus attractif.

De plus, le tarif « location tente » ne se voit pas augmenter afin de rester compétitif avec les cyclo-lodges.

Concernant le tarif ACSI, celui-ci est établi en adéquation avec les tarifs d'usage. A titre d'information, ce forfait avantageux permet une économie de 30% par rapport aux tarifs unitaires pour un camping-car.

Vu l'avis de la Commission 1 du 02 décembre 2024,

A compter du 1er janvier 2025, il est proposé de revaloriser les tarifs du camping à hauteur de 2% (sauf mobil-homes et location tente) et de diminuer le tarif des cyclo-lodges, selon le scénario ci-dessous désigné :

CAMPING	TARIFS 2024	2025
Emplacement tente/caravane avec véhicule	5,05 €	5,20 €
Emplacement tente/caravane sans véhicule	4,10 €	4,20 €
Emplacement camping-car	7,50 €	7,70 €
Adulte (à partir de 13 ans)	3,70 €	3.80 €
Enfant	3,05 €	3.10 €
Animal	1,70 €	1,70 €
Véhicule supplémentaire	2,50 €	2,60 €
Visiteur (par personne et au-delà de 2h)	3,50 €	3,60 €
Garage mort	4,10 €	4,20 €
SUPPLEMENT ELECTRICITE	4,45 €	4,50 €
FORFAIT CYCLOTOURISTE		
1 personne + 1 petite tente + 1 vélo	6,80 €	7,00 €
cyclotouriste supplémentaire + vélo	2,60 €	2,70 €

LOCATION TENTE	TARIFS 2024	2025
Nuitée (comprenant 2 ADULTES + électricité)	20,00 €	20,00 €

LOCATION CYCLO-LOGGE	Tarifs 2024	2025
Nuitée (comprenant 2 ADULTES + électricité)	35,00 €	30,00 €

MOBIL HOME		TARIFS 2025
Basse saison du 01/04 au 07/06 et du 07/09 au 31/10		
du samedi 15h00 au samedi 10h00 (7 nuits)		393,00 €
Nuitée		56,00 €
Haute saison du 08/06 au 06/09		
du samedi 15h00 au samedi 10h00 (7 nuits)		464,00 €
Nuitée		66,00 €
Occasionnel pour évènement municipal (sur réservation et si disponibilité)		
du samedi 15h00 au samedi 10h00 (7 nuits)		222,00 €
Nuitée		33,00 €
Arrhes (à la réservation dans un délai de 15 jours)		20 %
Caution du Mobil-home		321,00 €
Ménage du Mobil-home		56,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- DE REVALORISER de 2% les tarifs du camping (sauf mobil-homes, location tente et animaux), à compter du 1er janvier 2025, comme ci-dessus désignés.
- DE VALIDER le nouveau tarif pour la location « LODGE »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET